



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

MODE DE PARTICIPATION

Pour s'inscrire au concours « Prise surprise 2012 » les participants doivent remplir le bulletin de participation officiel disponible sur le site Web de Tourisme Abitibi-Témiscamingue et y indiquer leur nom, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone ainsi que leur âge et répondre correctement à une question d'habileté mathématique.

Chaque participant a jusqu'au 1er avril 2012 à 23 h H.A.E pour s'inscrire au concours.

Limite de un formulaire d'inscription par personne, par adresse postale ou adresse électronique valide.

Les formulaires de participation deviennent la propriété de Touristique Abitibi-Témiscamingue et ne sont pas retournés aux participants. Les chances de gagner un prix sont directement reliées au nombre de bulletins reçus.

Aucun achat requis.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence en date de leur participation au concours. Les administrateurs, dirigeants, employés de Tourisme Abitibi-Témiscamingue ainsi que de leurs sociétés et agences affiliées, de même que leur famille immédiate et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage aura lieu le 4 avril 2012 vers 12 h sous la supervision de Tourisme Abitibi-Témiscamingue situé au 155, avenue Dallaire (Québec), J9X 4T3. Le tirage sera fait parmi tous les formulaires de participation admissibles reçus. Les quatre premiers participants tirés au sort seront déclarés gagnants des prix, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Les gagnants seront joints par téléphone ou par courriel au courant de la journée suivant le tirage et devront réclamer leur prix dans un délai maximum de sept (7) jours à partir de la date où ils auront été joints pour la première fois. Si un prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si un participant tiré au sort ne peut être joint dans un délai de sept (7) jours du tirage, un nouveau tirage de ce prix aura lieu.

Les noms des gagnants seront affichés sur le site Internet www.tourisme-abitibi-temiscamingue.org à compter du mercredi, 2 mai 2012 à 12h et seront transmis aux pourvoiries concernées. Les réservations devront être effectuées par les personnes gagnantes et à l'intérieur du délai de validité indiqué pour chaque prix. Le transport du lieu d'origine des gagnants vers les pourvoiries doit être assumé par les gagnants eux-mêmes.

DESCRIPTION DES PRIX

À gagner : Un des quatre forfaits offerts pour 2 personnes par les pourvoiries suivantes et qui sont toutes situées en Abitibi-Témiscamingue :

1-FORFAIT PÊCHE TAGGART BAY LODGE / 7 JOURS

Brochet, doré, truite

Valeur : 1350 \$ CA/ 2 personnes

Séjour entre le 2 juillet et le 20 août 2012

Le forfait inclut :

- 7 nuits en chalet en plan européen
- 1 bateau
- Moteur
- Essence
- Appâts

Le forfait n'inclut pas :

- Les permis de pêche
- La literie
- Le transport à la pourvoirie
- Le guide
- La nourriture

2-FORFAIT CHASSE ET PÊCHE, POURVOIRIE DU LAC MATCHI-MANITOU / 8 JOURS

Brochet, doré, touladi

Lièvre, perdrix, téttras

Valeur : 1110 \$ CA / 2 personnes

Séjour entre le 15 août et le 2 octobre 2012

Le forfait inclut :

- 7 nuits en chalet de luxe au lac Matchi-Manitou en plan européen
- 1 chaloupe de 14 pieds
- 1 moteur de 9.9 hp

Le forfait n'inclut pas :

- Les permis de chasse et de pêche
- L'essence
- Le transport à la pourvoirie

3-FORFAIT PÊCHE À LA POURVOIRIE LAC LA TRUITE / 4 JOURS

Brochet, doré jaune, truite grise

Valeur de 1220 \$ CA / 2 personnes

Séjour entre le 1^{er} juillet et le 10 septembre 2012

Le forfait inclut

- 4 nuits dans un chalet au lac La Truite (à proximité de l'auberge) en plan européen*
- 1 bateau de 16 pieds avec moteur de 15hp
- 5 gallons d'essence

Le forfait n'inclut pas :

- les pourboires
- les permis de pêche
- le transport à la pourvoirie
- *la literie et la nourriture (plan européen)

4-FORFAIT PÊCHE, LA RÉSERVE BEAUCHÊNE / 3 JOURS

Achigan à petite bouche, brochet, corégone, doré, truite moulac, touladi, omble de fontaine

Valeur : 1300 \$/ 2 personnes

Séjour entre le 7 juillet et le 25 août 2012

Le forfait inclut :

- 2 nuits dans le pavillon principal, la maison blanche en plan américain
- Nourriture
- Bateau
- Un moteur de 20 HP
- Essence pour le bateau
- Des vestes de flottaison
- Les droits pour pêcher dans tous les lacs de la réserve Beauchêne
- Épuisette
- Moteur électrique avec batterie là où ça pourrait être requis
- Services de femme de chambre

Le forfait n'inclut pas :

- Permis de pêche
- Le guide
- Le transport à la pourvoirie
- Les pourboires

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le gagnant doit consentir, si requis, à ce que son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou sa voix soit utilisé (e) à des fins publicitaires relatives à ce concours et ce, sans rémunération.
2. Chaque prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
3. Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
4. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours. En résumé, tout bulletin électronique de participation non conforme, transmis en retard, reçu en retard, ou autrement non conforme sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix.
5. Tourisme Abitibi-Témiscamingue, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu, erreur d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur.
6. Les renseignements personnels, tel que nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel et âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
7. La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont Tourisme Abitibi-Témiscamingue se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
8. Le règlement du concours est disponible sur le site de Tourisme Abitibi-Témiscamingue